



PRÉFET DE LA DRÔME

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Valence, le 15 décembre 2020

PLAN DE RELANCE : OUVERTURE DES DISPOSITIFS DU VOLET TRANSITION AGRICOLE, ALIMENTATION ET FORETS

Afin de redresser rapidement et durablement l'économie française lourdement impactée par la crise sanitaire, un plan de relance exceptionnel de 100 milliards d'euros est déployé par le Gouvernement autour de 3 volets principaux : l'écologie, la compétitivité et la cohésion. Ce plan comprend un volet « transition agricole, alimentaire et forêt » doté de 1,2 milliard d'euros.

Dans le secteur agricole et alimentaire, le plan de relance vise à accompagner financièrement des actions ayant pour objectifs : développer la souveraineté alimentaire de la France, améliorer la résilience des exploitations agricoles et accompagner leur transition écologique.

Les décisions relatives à deux mesures intéressant particulièrement les agriculteurs drômois ont été publiées. Elles listent l'ensemble des équipements éligibles et les conditions d'accès aux aides, ce qui permet aux agriculteurs de préparer leur dossier, sachant que la demande d'aide par téléprocédure ouvrira dès le **4 janvier 2021**. Les mesures concernées sont :

- l'aide au renouvellement des agro-équipements nécessaires à la transition agro-écologique permettant aux agriculteurs d'acquérir des matériels plus performants afin de réduire les intrants (budgets 215 M€) ;
- l'investissement de protection face aux aléas climatiques : gel, grêle, sécheresse (budget 100M€).

Les décisions sont accessibles sur

<https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/PLAN-DE-RELANCE/Aide-aux-agroequipements-necessaires-a-l-adaptation-au-changement-climatique>

Les appels à projet de quatre mesures du volet agricole du plan de relance sont déjà sortis :

- Émergence de nouveaux Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) dans le cadre du Programme National de l'Alimentation (ouverture jusqu'au 15 janvier 2021). Lancé chaque année, il permet de financer des démarches alimentaires territoriales portées par des acteurs privés ou publics. Dans le cadre du Plan de relance son enveloppe est exceptionnellement portée à 7,5 M€. Un second appel à projet constitué du volet émergence mais aussi du volet de soutien aux projets innovants ou essaimables sera ouvert du 1^{er} mars au 15 avril 2021.

Cabinet du Préfet Service Départemental de la Communication Interministérielle

Tél : 06 77 18 96 78
Mél : pref.communication@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr

- Structuration des filières agricoles et agroalimentaires. Cette mesure a pour objet d'accompagner des projets collectifs de structuration de filière(s), impliquant plusieurs maillons d'une ou plusieurs filières.
- Structuration des filières protéines végétales pour son volet collectif « structuration de la filière ». Le second volet relatif aux investissements individuels dans des équipements spécifiques permettant la culture, la récolte et le séchage d'espèces riches en protéines végétales et le développement de sursemis de légumineuses fourragères ouvrira au premier trimestre 2021.
- Plan de modernisation des abattoirs : il vise à améliorer la situation de l'outil d'abattage à travers le soutien aux investissements matériels ou immatériels.

➡ **Plus d'informations sur** <https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/France-Relance>

**Cabinet du Préfet
Service Départemental de la
Communication Interministérielle**

Tél : 06 77 18 96 78
Mél : pref-communication@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr



@Prefet26



Préfet de la Drôme